

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1620

2 juillet 2008

SOMMAIRE

Ardor Capital S.A.	77720	Lagorum SA	77714
Ariaco Investment S.A.	77722	LUXIMMO Erste Beteiligungsgesellschaft AG	77717
Asia Real Estate Income Fund	77717	LXP Olympe Investments Sàrl	77721
Ballymena Holding S.à r.l.	77719	MAD'INFO (Management Assistance Dé- veloppement en INFORMATIQUE) S.à r.l.	77758
Berilux Constructions S.A.	77728	Market Access	77719
BHW Bausparkasse, Aktiengesellschaft ..	77714	Midden Europese Beleggingsmaatschappij S.A.	77722
Binvest S.A.	77758	Mondi	77715
Biopart S.A.	77759	Mondi Services	77716
CAPM Group S.A.	77759	N Alpha S.à r.l.	77716
CEREP Broadwalk S.à r.l.	77724	N Beta S.à r.l.	77715
CEREP UK Three S.à r.l.	77724	New Decors S.à r.l.	77724
DB Phoebus Lux S.à r.l.	77720	Niola Allianz Holding S.A.	77715
DH Howick Place S.à r.l.	77714	Norit Alpha S.à r.l.	77716
Dogan-Levage S.A.	77719	Norit Beta S.à r.l.	77715
Eastenergy S.A.	77759	Oracle CAPAC Finance S.à r.l.	77751
EBM S.à r.l.	77718	OS Luxembourg S.à r.l.	77716
Eko-Park International S.à r.l.	77727	Pharmacopole S.A.	77721
Electro-Stemmann	77725	PR Finances Soparfi S.à r.l.	77715
ERE III - No 6 S.à r.l.	77745	Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A.	77720
Eurobat Holding S.A.	77723	Sekay S.A.	77718
Eurocrane S.à r.l.	77720	Serafin Holding S.A.	77718
European Financial and Partners S.A. So- parfi	77716	Serafin S.A.-SPF	77718
European Financial and Partners S.A. So- parfi	77717	Société de Participations Agro-Industriel- les, en abrégé SOPAGRI, société de ges- tion de patrimoine familial	77724
Euro Retail S.à r.l.	77729	Stryker Luxembourg Holdings S.à r.l.	77722
Fashion Box International S.A.	77721	Syga S.A.	77718
Fin Po S.A.	77727	Telemade S.A.	77725
Flatinvest S.A.	77723	Transports Internationaux Victor Rossi et Cie	77723
Freed Investments Corporation S.à r.l. ..	77727	Vanilux S.A.	77758
G5 Holding S.A.	77759	XIB Finances Soparfi S.à r.l.	77714
Grifone S.A.	77760	YUM! International Finance Company S.à r.l.	77719
Groupe Electa S.A.	77717		
Heitman International S.à r.l.	77722		
ILP II S.C.A., SICAR	77721		
Kerrera Isle S.à r.l.	77723		
Kresge S.A.	77719		

Lagorum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 85.326.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075092/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

BHW Bausparkasse, Aktiengesellschaft, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1142 Luxembourg, 16, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 34.104.

Le bilan du 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

BHW Bausparkasse AG, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008075111/2224/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04136. - Reçu 151,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

DH Howick Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.705.

Par résolution signée en date du 08 mai 2008, l'associé unique a décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 05 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075021/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

XIB Finances Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 139.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008075136/206/13.

(080084828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

PR Finances Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 139.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008075137/206/13.

(080084850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Mondi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 98.996.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008075161/5770/12.

(080084891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Norit Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. N Beta S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 mai 2008.

Pour la société
Anja HOLTZ
Notaire

Référence de publication: 2008075150/2724/14.

(080084773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Niola Allianz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 67.086.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour Hoogewerf & Cie
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008075217/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

European Financial and Partners S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 107.105.

Par la présente, la société EAST-WEST TRADING COMPANY S.à r.l. vous informe de sa démission d'administrateur de la société EUROPEAN FINANCIAL AND PARTNERS S.A. SOPARFI ayant son siège social à L- 9942 BASBELLAIN, Maison 12 avec effet au 31/12/2007.

Diekirch, le 5 juin 2008.

EAST WEST TRADING COMPANY S.à r.l.

P. MÜLLER

Référence de publication: 2008075340/2602/15.

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 2008, réf. DSO-CR00138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Mondi Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.463.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008075155/5770/12.

(080084904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

OS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.805.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008075163/5770/13.

(080084974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Norit Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. N Alpha S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 mai 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008075148/2724/14.

(080085101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

LUXIMMO Erste Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 79.238.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/ Alzette, den 13. Juni 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notar

Référence de publication: 2008075483/272/12.

(080085931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Asia Real Estate Income Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.714.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008075488/5770/13.

(080085393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Groupe Electa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.463.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 222/2008 en date du 30 avril 2008 par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013, Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008075471/208/14.

(080085553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

European Financial and Partners S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 107.105.

Par la présente, la société START 56 S.à r.l. vous informe de sa démission d'administrateur de la société EUROPEAN FINANCIAL AND PARTNERS S.A.SOPARFI ayant son siège social à L- 9942 BASBELLAIN, Maison 12 avec effet au 31/12/2007.

Diekirch, le 5 juin 2008.

START 56 S.à r.l.

P. MÜLLER

Référence de publication: 2008075345/2602/15.

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 2008, réf. DSO-CR00137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Sekay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 81, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juin 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008075492/231/15.

(080086028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

EBM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 94.873.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008075491/5770/12.

(080085460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Serafin S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Serafin Holding S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 112.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008075496/239/13.

(080085507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Syga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 134.732.

Extrait du pv de la réunion du c.a. tenue en date du 28 mai 2008

Transfert de siège social

A compter du 2 juin 2008, le siège social de la société sera transféré du L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter
au L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri

Signature.

Référence de publication: 2008075450/1137/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03802. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Dogan-Levage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008075456/202/12.

(080085359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**YIFCO, YUM! International Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ballymena Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juin 2008.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008075465/202/13.

(080085433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Kresge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 137.007.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 mai 2008, acte n ° 231 par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013, Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008075470/208/14.

(080085389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Market Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.567.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.
Pour MARKET ACCESS SICAV
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008075500/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08506. - Reçu 198,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

DB Phoebus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 115.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008075480/212/12.

(080085821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Ardor Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 108.734.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mai 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 juin 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008075481/219/13.

(080085669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Eurocrane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 79, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.880.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mai 2008,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 juin 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008075482/219/14.

(080085667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008075556/7241/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08509. - Reçu 134,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Fashion Box International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.317.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/2008.

FASHION BOX INTERNATIONAL S.A.
Angelo DE BERNARDI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008075561/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02876. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pharmacopole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3345 Leudelange, 15, rue Belle Vue.
R.C.S. Luxembourg B 57.365.

Par décision du conseil d'administration en date du 1^{er} avril 2008 il a été décidé de transférer le siège de L-3355
LEUDELANGE, 150, rue de la Gare vers
L-3345 LEUDELANGE, 15, rue Belle Vue.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2008075560/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

LXP Olympe Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 112.334.

Par la présente, nous dénonçons le contrat de domiciliation avec votre société avec effet au 25.01.2008.
02.06.2008.

FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2008075559/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 123.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008075514/239/13.

(080085734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Midden Europese Beleggingsmaatschappij S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 51.498.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008075594/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02616. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Ariaco Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 30.727.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARIACO INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008075591/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03292. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Heitman International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 96.155.

Le bilan au 31.12.2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075554/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03765. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Stryker Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.607.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 90.362.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRYKER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à R.L.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008075727/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03426. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Flatinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 97.025.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.08.

Pour REQUISITION

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008075760/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04672. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Transports Internationaux Victor Rossi et Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6979 Rameldange, 126, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 22.469.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075737/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03285. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Eurobat Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 10.202.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROBAT HOLDING S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008075724/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03288. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Kerrera Isle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 242.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075916/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03170. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**CEREP Broadwalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP UK Three S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.425.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52047 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008076145/211/12.

(080086642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

New Decors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 127, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 37.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 avril 2008.

POUR COPIE CONFORME
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2008076183/218/13.

(080086651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Société de Participations Agro-Industrielles, en abrégé SOPAGRI, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 23.708.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 21 avril 2008

- 1) Monsieur Cornelius BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4) Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 5) Mademoiselle Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 6) Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 7) Monsieur Hans DE GRAAF, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Société de Participations Agro-Industrielles
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008075702/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Telemade S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 86.588.

Messieurs Roger CAURLA, L-3912 MONDERCANGE, Toby HERKRATH, L-1858 LUXEMBOURG et Alain VASSEUR, L-8277 HOLZEM, ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société TELEMADE S.A. avec effet immédiat le 03 juin 2008.

La société anonyme TRIPLE A CONSULTING, RCS B 61417 a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société TELEMADE S.A. avec effet immédiat le 3 juin 2008.

Le domicile de la société TELEMADE S.A., établi à L-1413 LUXEMBOURG, 3, Place Dargent, est dénoncé avec effet au 3 juin 2008.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008075120/696/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Electro-Stemmann, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 152, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.064.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Gabrielle Madeleine TEDD-STEMMANN, gérante, née le 3 novembre 1914 à Luxembourg, demeurant 152, route d'Arlon à L-8210 Mamer.

2) Madame Jane Annette TEDD, consultante en ressources humaines, née le 29 décembre 1955 à Luxembourg, demeurant Ensener Weg 26 à D-50999 Köln, Allemagne.

3) Monsieur Youri TEDD, étudiant, né le 1^{er} septembre 1990 à Cologne, Allemagne, demeurant Ensener Weg 26 à D-50999 Köln, Allemagne.

4) Monsieur Hamodez HADDOUCHE, ingénieur, né le 1^{er} mai 1959 à Tourcoing, France, demeurant 7, allée Jules Verne à F-59139 Wattignies, France.

4) Monsieur Guray DOGAN, ingénieur, né le 9 octobre 1977 à Obernai, France, demeurant 2A, rue du Havre à F-57150 Creutzwald, France.

Tous ici représentés par Madame Rachel UHL, juriste à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé qui resteront ci-annexées.

Ensemble, seuls associés de la société à responsabilité limitée ELECTRO-STEMMANN, ayant son siège social à L-8210 Mamer, 152, route d'Arlon (la «Société»), constituée suivant acte reçu par M^e Marc Elter, notaire à Luxembourg en date du 19 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 144 de 1986, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 24.064.

Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Constatation - Agrément

Les associés désignés ci-avant constatent et approuvent, avec effet au 15 février 2008, les cessions de parts sociales intervenues comme suit:

- cession par Madame Jane TEDD de 9 (neuf) parts sociales à Madame Gabrielle STEMMANN;
- cession par Madame Jane TEDD de 8 (huit) parts sociales à Monsieur Youri TEDD;
- cession par Madame Jane TEDD de 6 (six) parts sociales à Monsieur Hamodez HADDOUCHE;
- cession par Madame Jane TEDD de 3 (trois) parts sociales à Monsieur Guray DOGAN.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, ELECTRO-STEMMANN, représentée par ses gérants Mesdames Jane TEDD et Gabrielle STEMMANN, accepte ces cessions de parts sociales et se les considère comme dûment signifiées, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

Les gérants sont ici représentés, en vertu d'une procuration conjointe sous seing privé, par Madame Rachel UHL, déjà nommée ci-avant.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que les participations respectives des associés dans la Société se répartissent comme suit:

	Parts sociales
Madame Gabrielle STEMMANN: dix parts sociales:	10
Madame Jane TEDD: soixante-treize parts sociales:	73
Monsieur Youri TEDD: huit parts sociales:	8
Monsieur Hamodez HADDOUCHE: six parts sociales	6
Monsieur Guray DOGAN: trois parts sociales	3
Total: cent parts	100

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts en supprimant la seconde phrase de celui-ci, relative à une faculté de mettre fin à la Société par décision unilatérale d'un associé.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 9 des statuts relatif à la cessibilité des parts sociales en le remplaçant par le texte suivant:

« **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné à la majorité simple des associés réunis en assemblée générale et représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, quelque soit leur lien de parenté ou d'alliance, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé par envoi d'une lettre recommandée à l'un des gérants.

A défaut d'agrément ou d'exercice du droit de préemption, les parts sociales seront rachetées par la société elle-même, à un prix calculé sur la base du bilan moyen des trois dernières années.

En cas de désaccord, le prix sera fixé par les tribunaux.»

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer la mention des associés dans l'article six relatif au capital social, et de donner à cet article la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 février 2008, LAC/2008/8425. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008074864/211/90.

(080085131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Eko-Park International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Freed Investments Corporation S.à r.l.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.107.

—

Extrait de la résolution prises lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 28 mai 2008

En date du 28 mai 2008, l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:
d'accepter la démission de:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. avec siège social 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat

et d'accepter la nomination de:

- Mr. Johan Dejans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

- Mr. Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

- Mr. Michael Verhulst, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Johan Dejans, gérant

- Monsieur Richard Brekelmans, gérant

- Monsieur Michael Verhulst, gérant

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008074672/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Fin Po S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

—

L'an deux mille huit, le vingt-huit du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIN PO S.A., ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.676, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1725 en date du 15 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 604 en date du 11 mars 2008 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, employée, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, employé, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des sept cent quatre-vingt quinze mille deux cents (795.200) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à dix-neuf millions huit cent quatre-vingt, mille Euros (€ 19.880.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.»

2. Nomination d'Alter Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675, en qualité de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 mars 2009.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Alter Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675, en qualité de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 mars 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le bureau et nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008. Relation: LAC/2008/18479. — Reçu douze euros (12, €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008074865/211/56.

(080084826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Berilux Constructions S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-4930 Bascharage, 158, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.246.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration du 7 juin 2007

Ont été réélus au poste d'administrateurs et au poste d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Muriz MURIC, Président du conseil d'administration et administrateur-délégué, né le 20/04/1962 à Klanac (Yougoslavie), demeurant à L-4930 Bascharage, 158, boulevard J.F. Kennedy

- Monsieur Amir KURPEJOVIC, né le 10/06/1960 à Sredjani (Yougoslavie), demeurant à Rozajc 84310 Montenegro

- Monsieur Dema MURIC, né le 15/09/1958 à Klanac (Yougoslavie), demeurant à Rozajc 84310 Montenegro

N'a pas été réélu au poste d'administrateur:

- Monsieur Bathir PEPIC,

Démission au poste de commissaire:

- Société d'Audit & de Révision Sàrl

A été nommée au poste de commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013:

- VERICOM SA, 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg B n ° 51203

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008

Pour Extrait

Signature

Référence de publication: 2008075002/1185/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01503. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Euro Retail S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.293.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of the month of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) LBCI S.à.r.l. a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 138 334 represented by Katia PANICHI, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy delivered under private seal (such proxy to be registered together with the present deed);

(2) B Consulting Holding S.p.A., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at 25100 Brescia (Italy), via Aldo Moro no. 5, registered with the Registro delle Imprese di Brescia under number 02991640984 represented by Katia PANICHI, prenamed, pursuant to a proxy delivered under private seal (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Euro Retail S.à.r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Euro Retail S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter (the shareholders of the Company from time to time, the "Shareholders"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object, purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or other business entities, the acquisition, development, management and divestment, directly or indirectly, of real estate properties or the conducting of ancillary and/or connected activities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other entities in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established until December 31st 2025.

Art. 4. Registered Office.

4.1. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

4.2. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

4.3. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4. In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall

have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (€12,500) divided into eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares with a nominal value of one euro (€1) each (the "class A shares") and one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares with a nominal value of one euro (€1) each (the "class B shares" and together with the class A shares, the "shares").

5.2. Each share is entitled to one vote.

5.3. Each share is entitled to the economic rights set forth in articles 14 and 15.

5.4. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Transfer of Equity LuxCo2.

6.1. Any Transfer of Equity LuxCo2 by a B Shareholder to Persons other than the A Shareholders (the "Non-Shareholders") shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these articles of incorporation. Any inscription of a Transfer of Equity LuxCo2 will be subject to compliance with the provisions set out in these articles of incorporation.

Any Transfer of Equity LuxCo2 to Non-Shareholders shall in any event be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company.

6.2. Any Transfer of Equity LuxCo2 shall in addition, unless otherwise set out in these articles of incorporation, be subject to the Transferee in each case, in the event a Shareholders' agreement or like agreement (if any) exists at that time between all or part of the Shareholders, becoming a party to such agreement.

6.3. Without prejudice to any other provision of this article 6, Equity LuxCo2 may only be Transferred simultaneously with and to the same Person as the Equity JVCo held by the same Transferor.

6.4. Except for any Permitted Transfer as set forth under article 6.6 below or agreed upon by the Shareholders or provided for in any agreement among Shareholders existing from time to time, no Transfer of Equity LuxCo2 to any Person may be made by the Shareholders until 30th June 2009 (the "Lock-up Period"), it being understood that the Shareholders may, during the Lock-up Period, pledge their Equity LuxCo2 only if so required in relation with the entering into of any finance agreement entered into in relation with the financing of the Investments.

6.5. After the expiration of the Lock-up Period, Transfers by a B Shareholder of its Equity LuxCo2 shall in any event be subject to a right of first offer ("RoFO") and a pre-emption right in favour of the A Shareholders pursuant to the provisions below, it being understood that if the A Shareholders do not exercise the RoFo with reference to a Transfer, they will not be entitled to exercise the pre-emption right with reference to the same Transfer.

6.5.1 RoFO

Without prejudice to the provisions of article 6.3, in the event that a B Shareholder intends to Transfer part or all of its Equity LuxCo2 (the "Transferring Shareholder") to a third party, it shall first give to the A Shareholders (the "Non-Transferring Shareholders") notice in writing, by registered letter return receipt requested (the "Transfer Notice") of the portion of Equity LuxCo2 to be Transferred (the "Transfer Equity LuxCo2").

On receipt of the Transfer Notice, each Non-Transferring Shareholder shall have the right to make an unconditional (save in respect of authorizations), irrevocable and not subsequently modifiable offer (the "Offer") for the purchase of the entire Transfer Equity LuxCo2, by delivering to the Transferring Shareholder a written notice, by registered letter return receipt requested, within fifteen (15) Business Days (the "Offering Period") from receipt of the Transfer Notice, it being understood that the Offer shall provide that the consideration for the acquisition of the Transfer Equity LuxCo2 shall be paid in immediately available funds on the date such acquisition is completed. If, upon the expiration of the Offering Period, the Non-Transferring Shareholders have not sent an Offer, the Transferring Shareholder shall be entitled to pursue the sale with a third party within six (6) months from the date of expiration of the Offering Period and at terms and conditions not less favourable than the ones contained in the Offer and the Non-Transferring Shareholders shall not be entitled to exercise the pre-emption right provided for in article 6.5.2.

The Transferring Shareholder shall communicate within fifteen (15) Business Days (the "Acceptance Period") from receipt of the Offer whether or not it intends to accept the Offer (the "Acceptance"), it being understood that, if more than one Non Transferring Shareholder makes an Offer, the Transferring Shareholder shall be entitled to accept the Offer containing the higher price (provided that in case of two or more Offers containing the same price, the Offer received first by the Transferring Shareholder will prevail).

In case of Acceptance, the parties shall consummate the sale within fifteen (15) Business Days (the "Completion Period") from the receipt by the Non-Transferring Shareholder(s) of the Acceptance.

If the Transferring Shareholder does not accept the Offer (the "Refusal"; it being understood and agreed that the Transferring Shareholder's failure to give any response to the Offer within the Acceptance Period constitutes a Refusal), the Transferring Shareholder shall be entitled to pursue the sale with a third party within six (6) months from the date

of Refusal and at terms and conditions not less favourable than the ones contained in the Offer, it being understood that: (i) in the event the Transferring Shareholder shall not complete the sale within the referred six (6) months period from the date of the Refusal, the RoFo procedure set forth in this Article 6.5 shall apply again in favour of the Non Transferring Shareholders; and (ii) the Non-Transferring Shareholders shall not to be entitled to exercise the pre-emption right provided for in article 6.5.2.

6.5.2 Pre-emption Rights

Without prejudice to the provisions of article 6.3, except for any Permitted Transfer as set forth under article 6.6 below or agreed upon by the Shareholders or provided for in any agreement among Shareholders existing from time to time, any Transfer of the Equity LuxCo2 by a B Shareholder shall be subject to a pre-emption right in favour of the A Shareholders as set out herein (the "Pre-emption Right").

In the event that a B Shareholder receives from one or more third party(ies) (the "Third Party Buyer") an offer to purchase, all or part of that B Shareholder's Equity LuxCo2 and such B Shareholder intends to accept such offer (being also in such case the "Transferring Shareholder"), it shall first give to the Non-Transferring Shareholders a written notice, by registered letter return receipt requested (a "Pre-emption Notice"), which notice shall state: (i) the portion of Equity LuxCo2 to be Transferred, (ii) the name and address of the Third Party Buyer, (iii) the amount and form of consideration the Third Party Buyer proposes to pay as price for the Transferring Shareholder's Equity LuxCo2 and (iv) the conditions of Transfer.

The Non-Transferring Shareholders wishing to exercise their Pre-emption Right must give written notice, by registered letter return receipt requested, to the Transferring Shareholder - copied for information purposes only to the other Non-Transferring Shareholders - within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the Pre-emption Notice, indicating their unconditional willingness to purchase all (and only all) of the portion of Equity LuxCo2 offered for sale under the terms and conditions envisaged in the Pre-emption Notice (the "Exercise Notice"). Should more than one A Shareholder wish to exercise the Pre-emption Right, then the portion of Equity LuxCo2 offered for sale by the Transferring Shareholder will be allocated to the A Shareholders having exercised the Pre-emption Right in proportion to their respective Equity LuxCo2.

If it is not possible for the Non Transferring Shareholders intending to exercise their Pre-emption Rights to offer the same conditions as offered by the Third Party Buyer due to the nature of the consideration offered by the Third Party Buyer - except in the case of forced sale (as a consequence of a mandatory enforcement procedure), in which case they will only have the right of preference by paying the price fixed by the judgment within ten (10) days of communication thereof - the Non Transferring Shareholders will in any case have the right to acquire the portion of the Equity LuxCo2 offered for sale by the Transferring Shareholder by paying in cash the price offered by the Third Party Buyer, such price to be determined by an arbitrator appointed by consent of the Shareholders or failing an agreement among the Shareholders upon request of the most diligent Shareholder by the Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

The arbitrator shall render its/his decision within thirty (30) Business Days from its/his appointment and its evaluation shall be based upon an equitable valuation of the assets proposed in consideration of the Equity LuxCo2 taking into account every circumstance and condition which normally is taken into consideration in determining the value of such assets.

The arbitrator will inform all Shareholders simultaneously of its/his evaluation within the above mentioned term. The costs of the arbitrator are to be divided pro quota between the Transferring Shareholder and the Non Transferring Shareholders exercising the Pre-emption Right.

The price as determined above is binding on all parties.

The Transferring Shareholder may renounce to sell at the price set by the arbitrator, by providing written notice by registered letter, return receipt requested, to the Non Transferring Shareholders within fifteen (15) days of the date of the communication from the arbitrator.

The Transferring Shareholder having renounced to the sale shall not be entitled to Transfer the portion of the Equity LuxCo2 offered for sale with the Pre-emption Notice, during the three (3) months following the date of the above mentioned notice of renounce. Thereafter, if the Transferring Shareholder decides to Transfer the Equity LuxCo2 again (being it solicited by a third party), it must offer it again to the A Shareholders as per the preceding paragraphs.

6.6. Permitted Transfers. Without prejudice to the provisions of article 6.3, if a B Shareholder intends to Transfer all (and not only part) of its Equity LuxCo2 to:

- (i) companies Controlled by such B Shareholder; or
- (ii) companies Controlling such B Shareholder; or
- (iii) companies under common Control with such B Shareholder;

(each of the entities mentioned under (i) to (iii) above being referred to as an "Affiliate"), the provisions of articles 6.4, 6.5 and 7.1 shall not apply provided that the Affiliate adheres to any Shareholders' agreement or like agreement (if any) that exists at that time between all or part of the Shareholders (such a Transfer being a "Permitted Transfer"), it being understood that any Permitted Transfer of Equity LuxCo2 to Non-Shareholders shall in any event be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company.

If, in the event of a Permitted Transfer, the Control relationship referred to under (i) to (iii) above between the Shareholder having Transferred its Equity LuxCo2 and its Affiliate ceases, such Shareholder shall be obliged to reacquire and its Affiliate shall be obliged to reTransfer the relevant Equity LuxCo2 to such Shareholder within thirty (30) Business Days of the date of cession of such Control relationship. If such obligation is not fulfilled, the other Shareholders shall have the right to acquire from the Affiliate, which shall be obliged to sell, the whole Equity LuxCo2 held by such Affiliate at the date of exercise of such right at a price equal to the pro-rata less 30% of the lower of (x) the book value of the Equity LuxCo2 and (y) the fair market value of the Equity LuxCo2 as calculated by an arbitrator appointed by consent of the Shareholders or failing an agreement among the Shareholders upon request of the most diligent Shareholder by the Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg (the "Option Call Affiliate"). The provisions of articles 7.1.5 to 7.1.7 shall apply mutatis mutandis to the Option Call Affiliate.

Art. 7. Drag Along Rights.

7.1. After the expiration of the Lock-up Period, if an A Shareholder holding at least 50% of the Equity LuxCo2 (the "Drag Along Shareholder") receives an offer (whether solicited or not) from a third party (respectively the "Drag Along Offer" and the "Third Party Offeror") to purchase 100% of the Equity LuxCo2, Equity LuxCo3 and Equity LuxCo1 at a price to be paid entirely in cash so as to enable the JVCo Shareholders to reach the Drag Along Floor and the Minimum Multiple Drag Along and if the Drag Along Shareholder intends to accept the Drag Along Offer, the following provisions shall apply.

7.1.1. The Drag Along Shareholder shall be entitled, by notifying in writing by registered letter return receipt requested the Drag Along Offer to the B Shareholders (the "Drag Along Notice"), to request the B Shareholders to sell to the Third Party Offeror their portion of the Equity LuxCo2 at the terms and conditions of the Drag Along Offer.

7.1.2. The Drag Along Notice shall describe the economic terms and conditions of the Drag Along Offer and shall also contain all other elements enabling to determine that the Drag Along Offer allows the Shareholders to reach the Drag Along Floor and the Minimum Multiple Drag Along.

7.1.3. The B Shareholders shall be obliged to Transfer to the Third Party Offeror all their Equity LuxCo2 at the same time as the Transfer by the Drag Along Shareholder, at the same conditions set forth in the Drag Along Offer and at the pro-rata price offered by the Third Party Offeror.

The purchase price to be paid by the Third Party Offeror shall be allocated in accordance with the provisions of articles 14.3.

7.1.4. In case of non compliance by the B Shareholders of their obligations described in article 7.1.3 above, the Drag Along Shareholder shall have the right to acquire from the B Shareholders the whole Equity LuxCo2 held by the B Shareholders at the Date of Exercise of the Option Call Drag Along (as defined below) at a price equal to the pro-rata less 30% of the lower of (x) the book value of the Equity LuxCo2 as resulting from the latest approved respective financial statements and (y) the fair market value of the Equity LuxCo2 as calculated by an arbitrator appointed by agreement of the Shareholders or, failing such an agreement, upon request of the most diligent Shareholder by the Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg (the "Option Call Drag Along").

7.1.5. The Option Call Drag Along may be exercised only in relation with the acquisition of all (and not only part) of the Equity LuxCo2 held by the B Shareholders at the Date of Exercise of the Call Drag Along within ninety (90) Business Days as from the date on which the non-fulfilment of the obligations set forth in article 7.1.3 above has been noted by the Drag Along Shareholder pursuant to a written declaration sent by registered mail with acknowledgement of receipt and setting forth the irrevocable intention of the Drag Along Shareholder to exercise the Option Call Drag Along (the "Declaration of Exercise of the Call Drag Along"). The date of receipt by the B Shareholders of the Declaration of Exercise of the Call Drag Along shall be deemed to be the date of exercise of the Option Call Drag Along (the "Date of Exercise Call Drag Along").

7.1.6. The arbitrator appointed pursuant to article 7.1.4 above shall, within 30 (thirty) Business Days of its appointment, determine the fair market value of the Equity LuxCo2 held by the B Shareholders at the Date of Exercise of the Call Drag Along calculated at the same date, taking into account the latest approved balance sheet of the Company, its profitability, the market value of the material and immaterial assets owned by the Company, its position on the market and any other circumstance and condition which are normally taken into consideration in the valuation of participations. The decision of the arbitrator shall be rendered upon an equitable valuation and it shall be final and binding on the Shareholders.

7.1.7. The sale and purchase of the whole Equity LuxCo2 covered by the Option Call Drag Along shall take place on the fifth (5th) Business Day following the determination by the arbitrator of the fair market value of the Equity LuxCo2 covered by the Option call Drag Along (the "Date of Completion of the Option Call Drag Along"). On such date the B Shareholders shall Transfer to the Drag Along Shareholder the portion of the Equity LuxCo2 covered by the Option Call Drag Along and the Drag Along Shareholder shall pay the relevant price which may also be paid through set-off with any claim the Drag Along Shareholder may have against the B Shareholders.

Art. 8. Board of Managers.

8.1. The Company is managed by a board of 4 (four) managers who need not be Shareholders and who shall be appointed in accordance with the provisions of this article 8.

8.2. Each of the A and B Shareholders shall be entitled to submit a list of persons to be appointed as managers. The general meeting of Shareholders shall appoint two (2) managers of each list, provided that, if the participation of the B Shareholders in JVCo falls below 40%, the general meeting of Shareholders shall appoint three (3) managers from the list submitted by the A Shareholders and one (1) manager from the list submitted by the B Shareholders.

Without prejudice to what is set forth in article 8.3 below, if, one or more managers' offices is vacant, such manager (s) shall be appointed among the managers comprised in the same list of the ceasing manager.

8.3. In the event that two or more managers cease their function, regardless to the reason of the termination of their office, the board of managers shall no longer be in a position to manage the Company and a new board of managers shall be appointed in accordance with the provisions of articles 8.1 and 8.2. In such case, the remaining managers shall convene a general meeting of Shareholders for the appointment of the new board of managers according to the provisions of articles 8.1. and 8.2.

8.4. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders in accordance with articles 8.1. and 8.2. The general meeting of Shareholders determines the powers of the managers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time. The managers may be re-elected.

8.5. A manager is not validly appointed unless he is appointed in accordance with the provisions of this article 8.

Art. 9. Board Proceedings.

9.1. The board of managers shall elect a chairman among its members provided that the chairman is elected among the A Managers. The board of managers shall have the right to confer ordinary management powers to (i) the Chairman and (ii) one or more managers. As long as B Shareholders holds at least 15% of the share capital of JVCo, one of the managers to whom the board of managers will confer ordinary management powers shall be chosen among the B Managers.

9.2. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of the managers is present or represented at a meeting.

9.3. Written notice (by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication) of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least three (3) Business Days in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Furthermore, if all managers are present at a meeting the meeting may be held without prior notice.

9.4. Meetings of the board of managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The board of managers may in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken if formulated in writing by circular way (on one or more counterparts) and transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

9.5. Any board member may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all board members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax another board member as his proxy. A board member may represent more than one of his colleagues.

9.6. Decisions of the board of managers shall be taken by the favourable votes of at least three (3) managers present or represented at the relevant meeting. In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company (other than an interest arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the party contracting with the Company) and except where the decision of the board of managers relates to current operations entered into under normal conditions, such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

9.7. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of the board or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or two managers.

Art. 10. Board Powers, Binding Signatures.

10.1. The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of association to the general meeting or the prior authorisation of the general meeting shall be within the competence of the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the board of manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve

all acts and operations relative to the Company not reserved by law or these articles of association to the general meeting or the prior authorisation of the general meeting or as it may be provided herein.

10.2. The Company will be bound by the joint signature of any three (3) managers or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.3. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 11. Shareholders Decisions.

11.1. Shareholders' decisions are taken by the general meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five (25) and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.2. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

11.3. Meetings shall be called by the chairman or the board of managers, as the case may be, by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

11.4. Collective decisions are only valid if they are adopted by Shareholders representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the Shareholders (ii) representing at least 75% of the issued share capital.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 13. Annual Accounts, Auditor.

13.1. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

13.2. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Dividends.

14.1. Out of the net profit, five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.2. The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. Any distribution may only be made pursuant to provisions set out hereafter under article 14.3.

14.3. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders, it being understood that any distribution may only be made pursuant to the following provisions:

- (i) first of all 1% of the distribution shall be allocated to the class B shares;
- (ii) the remainder of the distribution shall be allocated exclusively to the class A shares.

14.4. The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

15.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

15.2. In the case of a distribution of liquidation proceeds, such liquidation proceeds shall be allocated according to the following provisions:

- (i) first of all 1% of the liquidation proceeds shall be allocated to the class B shares;
- (ii) the remainder of the liquidation proceeds shall be allocated exclusively to the class A shares.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as, only one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Definitions.

A Managers Means the managers appointed from the list presented by the A Shareholders.

Amounts Invested Means the aggregate of:

(i) the investments made by each JVCo Shareholder in money in view of the acquisition of the property of, or the constitution of ownership rights and/or other rights over, participations in the Company, JVCo and LuxCo3 (as the case may be) and/or any interest free debt instruments and/or financial instruments issued by the Company, JVCo and LuxCo3 issued by such companies in accordance with applicable laws;

(ii) any contribution in cash or in kind done by a JVCo Shareholder in favour of the Company, JVCo and LuxCo3 (as the case may be) for any increase of the share capital (including any premium), for any (future) capital increase, as share premium, as shareholder loan, with a view to covering losses or with a view to subscribe to financial instruments issued by the Company, JVCo and LuxCo3 (as the case may be) in accordance with applicable laws;

it being understood that all the Amounts Invested from time to time by a JVCo Shareholder or its Affiliate, as Shareholder of the Company, LuxCo1 and LuxCo3 (as the case may be) shall be considered as being invested by one and the same entity.

A Shareholders Means the holders of class A shares.

B Managers Means the managers appointed from the list presented by the B Shareholders.

B Shareholders Means the holders of class B shares.

Business Day Means each calendar day, other than Saturdays, Sundays and any other days on which credit institutions are permitted to close in Milan, in London and in Luxembourg City (Grand-Duchy of Luxembourg).

Control Means the circumstance in which a company (the controlling company) has either directly or through other controlled companies the majority of the voting rights to be exercised in the general meeting of shareholders of another company (the controlled company). And "Controlling" and "Controlled" shall be construed accordingly.

Drag Along Floor Means the aggregate amount of Net Payments received by a JVCo Shareholder, the annualised net value of which is equal to 100% of the annualised net value of the Amounts Invested by such JVCo Shareholder from time to time in either the Company, JVCo or LuxCo3 (as the case may be). For the purposes of this definition, the annualised net value of each Net Payment received and of each Amount Invested by such JVCo Shareholder from time to time shall be calculated by applying (during the period starting from the first injection of Amount Invested and ending on the date in which the last Net Payment has been made, "T1"), a rate of 30% on an annual basis, all in accordance with the following formula:

$$VAN = \sum_{t=1}^n (PN_t - SI_t) / (1+k)^t$$

Where

VAN = Actual Net Value;

PN = Net Payments made in favour of a JVCo Shareholder at the time t;

SI = Amounts Invested by a JVCo Shareholder at the time t;

k = periodical equivalent rate at the time t. The k rate is the periodical rate equivalent to the annual rate of 30% referred to above;

t = period of time, expressed in years or fractions of years, between the date of use of the first Amount Invested and the date on which the Net Payment has been made;

n = date of the last Net Payment.

Equity LuxCo1 Means in relation with LBCI S.à.r.l., the total amount of (i) its participation in the share capital of LuxCo1, (ii) any shareholder loan granted by it to LuxCo1 and (iii) any debt instruments issued by LuxCo1 and subscribed to by LBCI S.à.r.l.

Equity LuxCo2 Means in relation with each Shareholder, the total amount of (i) its participation in the share capital of the Company, (ii) any shareholder loan granted by such Shareholder to the Company and (iii) any debt instruments issued by the Company and subscribed to by such Shareholder.

Equity LuxCo3 Means in relation with LBCI S.à.r.l. and LBREP III BC S.à.r.l., the total amount of (i) their participation in the share capital of LuxCo3, (ii) any shareholder loan granted by them to LuxCo3 and (iii) any debt instruments issued by LuxCo3 and subscribed to by them.

Equity JVCo Means in relation with B Consulting Holding S.p.A., the total amount of (i) its participation in the share capital of LBCI S.à.r.l., (ii) any shareholder loan granted by B Consulting Holding S.p.A. to LBCI S.à.r.l. and (iii) any debt instruments issued by LBCI S.à.r.l. and subscribed to by B Consulting Holding S.p.A.

Investment Means any investment having as an object the acquisition, construction, development, management, extension and/or reorganisation of Retail Structures in Italy.

JVCo Means LBCI S.à.r.l.

JVCo Shareholder Means B Consulting Holding S.p.A. and LBREP III BC S.à.r.l.

LuxCo1 Means Retail Invest S.à.r.l.

LuxCo2 Means the Company.

LuxCo3 Means RE Capital S.à.r.l.

Minimum Multiple Drag Along Means a Multiple of the Capital equal to at least two (2).

Multiple of the Capital Means the ratio obtained by applying the formula (Net Payments + Amounts Invested) / Amounts Invested, where both the Net Payments and the Amounts Invested are considered as positive amounts.

Minimum Multiple of Promote Means a Multiple of the Capital equal to at least 1.85.

Net Payments Means the aggregate of:

(i) any cash amount (net of any applicable withholdings) paid from time to time to a JVCo Shareholder, as the case may be:

(a) as distribution of any kind by the Company, JVCo and LuxCo3 (as the case may be); and/or

(b) as reimbursement, whether whole or partial, of the principal (and interest) of any shareholder loan to, and/or debt instruments issued by, the Company, JVCo and LuxCo3 (as the case may be); and/or

(c) as consideration for the Transfer of all or part of the participation held by a JVCo Shareholder in the share capital of the Company, JVCo and LuxCo3 (as the case may be) and/or shareholder loans and/or debt instruments issued by the Company, JVCo and LuxCo3 (as the case may be); and

(ii) the value of other assets allocated to such JVCo Shareholder, as consideration for the sale or Transfer of all or part of the participation in the share capital of the Company, JVCo and LuxCo3 (as the case may be) and/or shareholder loans and/or debt instruments issued by such companies as valued, in the absence of agreement between the JVCo Shareholders, by a third party arbitrator who shall be appointed by common agreement of the JVCo Shareholders or, in the absence of such an agreement, upon request of the most diligent Shareholder by the Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg who shall decide upon an equitable valuation.

Person Means any individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organisation or other entity.

Retail Structures Means shopping centres, retail parks and entertainment centres.

Shareholders Means the A Shareholders and the B Shareholders.

Transfer Means any transfer of Equity LuxCo2 or any direct, indirect or fiduciary right or interest therein in any manner whatsoever including by way of a sale, disposal, transfer, pledge, encumbrance, charge or otherwise and whether conditional or not; and to Transfer, Transferring, Transferred, Transferable, Transferee (meaning the entity that acquires Equity LuxCo2 as a result of a Transfer) or Transferor (meaning the Shareholder that Transfers Equity LuxCo2) shall be construed accordingly.

Art. 18. Applicable Law. For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payment €
LBCI S.à.r.l.	11,250 class A	11,250
B Consulting Holding S.p.A.	1,250 class B	1,250
Total	11,250 class A and 1,250 class B	12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand euros.

Extraordinary general meeting

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. The following persons are elected managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

Reno Maurizio Tonelli, Graduate in Political Sciences, 20, rue des Muguets, L-8035 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg), 12 January 1955, Cesena (Forli - Italy)

Augusto Bessi, Company Director, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1563 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 19 January 1976, Padova (Italy)

Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1563 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 31 March 1976, Messancy (Belgium)

Umberto Cervati, Businessman, Via Panoramica 12, 25123 Brescia, Italy, 14 September 1949, Brescia (Italy)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(1) LBCI S.à.r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138 334 représentée par Katia PANICHI, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte);

(2) B Consulting Holding S.p.A., une société constituée selon le droit italien, ayant son siège social à 25100 Brescia (Italie), Via Aldo Moro no.5, et immatriculée au Registro delle Imprese di Brescia sous le numéro 02991640984 représentée par Katia PANICHI, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte).

Les comparants, agissant ès-qualité, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Euro Retail S.à.r.l., laquelle est ci-après constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Euro Retail S.à.r.l." (la "Société") par les comparants et toutes personnes qui deviendront ensuite associés (les associés de la Société de temps à autre, les "Associés"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans tout autre entreprise, l'acquisition, le développement, la gestion et la vente, directement ou indirectement, de propriétés immobilières ou la gestion d'activités accessoires et/ou connexes, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre d'autres mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autres opérations liées directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée jusqu'au 31 décembre 2025.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

4.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

4.3. La Société peut avoir des bureaux ou des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

4.4. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger,

ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune (les "parts sociales de classe A") et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune (les "parts sociales de classe B" et ensemble avec les parts sociales de classe A, les "parts sociales").

5.2. Chaque part sociale donne droit à un vote.

5.3. Chaque part sociale donne les droits économiques décrits aux articles 14 and 15.

5.4. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de Capital LuxCo2.

6.1. Tout Transfert de Capital LuxCo2 par un Associé B à des Personnes autres que des Associés A (les "Non-Associés") sera toujours soumis aux, et sera effectif et reconnu par la Société seulement si réalisé en conformité avec les dispositions prévues par les présents statuts. Toute inscription d'un Transfert de Capital LuxCo2 sera soumise au respect des dispositions prévues par les présents statuts.

Tout Transfert de Capital LuxCo2 à des Non-Associés sera soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75% (les trois-quarts) du capital social de la Société.

6.2. Tout Transfert de Capital LuxCo2 sera en plus, sauf disposition contraire des présents statuts, soumis à l'adhésion du Cessionnaire au pacte d'actionnaires ou d'autres conventions similaires (s'il en est) chaque fois qu'une telle convention existe entre tout ou partie des Associés.

6.3. Sans préjudice de toute autre disposition du présent article 6, le Capital LuxCo2 ne peut être Transféré que simultanément avec et à la même Personne que le Capital JVCo détenu par le même Cédant.

6.4. Sauf pour les Transferts Permis prévus à l'article 6.6 ci-dessous ou avec l'accord des Associés ou prévu par toute autre convention entre les Associés existant de temps à autre, aucun Transfert de Capital LuxCo2 par un Associé à une Personne ne pourra être faite jusqu'au 30 juin 2009 (la "Période d'Immobilisation"), étant précisé que les Associés pourront, pendant la Période d'Immobilisation, donner un gage sur leur Capital LuxCo2 uniquement si requis dans le cadre de la conclusion d'un contrat de financement conclu en relation avec le financement des Investissements.

6.5. Après l'expiration de la Période d'Immobilisation, les Transferts par un Associé B de son Capital LuxCo2 seront dans tous les cas soumis au droit de première offre ("RoFO") et au droit de pré-emption au profit des Associés A en vertu des dispositions ci-dessous, étant précisé que si les Associés A n'exercent pas leur RoFO en relation avec un Transfert, ils n'auront pas le droit d'exercer le droit de pré-emption en relation avec le même Transfert.

6.5.1 RoFO

Sans préjudice quant aux dispositions de l'article 6.3, au cas où un Associé B entend Transférer tout ou partie de son Capital LuxCo2 (l'"Associé Cédant") à un tiers, il notifiera aux Associés A (les "Associés Non-Cédants") par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception (l'"Avis de Transfert") la portion de Capital LuxCo2 à Transférer (le "Capital LuxCo2 à Transférer").

Après réception de l'Avis de Transfert, chaque Associé Non-Cédant aura le droit de faire une offre inconditionnelle (sous réserve de toute autorisation), irrévocable et non modifiable par la suite (l'"Offre") pour l'achat de la totalité du Capital LuxCo2 à Transférer, en envoyant à l'Associé Cédant un avis écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables (la "Période d'Offre") à partir de la réception de l'Avis de Transfert, étant précisé que l'Offre devra stipuler que le prix d'acquisition du Capital LuxCo2 à transférer sera payé au moyen de fonds immédiatement disponibles à la date à laquelle cette acquisition aura été réalisée. Si, après l'expiration de la Période d'Offre, les Associés Non-Cédants n'ont pas envoyé d'Offre, l'Associé Cédant aura le droit de conclure la vente avec un tiers dans un délai de six (6) mois à partir de la date d'expiration de la Période d'Offre et à des termes et conditions non moins favorables que ceux contenus dans l'Offre et les Associés Non-Cédants n'auront pas le droit d'exercer le droit de pré-emption prévu à l'article 6.5.2.

L'Associé Cédant devra communiquer dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables (la "Période d'Acceptation") à partir de la réception de l'Offre son intention d'accepter ou non l'Offre (l'"Acceptation"), étant précisé que, si plus d'un Associé Non-Cédant fait une Offre, l'Associé Cédant aura le droit d'accepter l'Offre comportant le prix le plus élevé (à condition que si deux ou plusieurs Offres comportent le même prix, la première Offre reçue par l'Associé Cédant prévaudra).

En cas d'Acceptation, les parties devront réaliser la vente dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables (la "Période de Réalisation") à partir de la réception par le(s) Associé(s) Non-Cédant(s) de l'Acceptation.

Si l'Associé Cédant n'accepte pas l'Offre (le "Refus"; étant précisé et accepté que le défaut de l'Associé Cédant de donner une réponse à l'Offre endéans la Période d'Acceptation constitue un Refus), l'Associé Cédant aura le droit de

conclure la vente avec un tiers endéans un délai de six (6) mois à partir de la date de Refus et à des termes et conditions non moins favorables que ceux contenus dans l'Offre, étant précisé que: (i) au cas où l'Associé Cédant ne réalise pas la vente endéans la période de six (6) mois pré-mentionnée à partir de la date du Refus, la procédure du RoFO prévue à l'article 6.5 s'appliquera à nouveau au profit des Associés Non-Cédants; et (ii) les Associés Non-Cédants n'auront pas le droit d'exercer le droit de pré-emption prévu à l'article 6.5.2.

6.5.2 Droits de Pré-emption

Sans préjudice quant aux dispositions de l'article 6.3, sauf pour un Transfert Permis prévu à l'article 6.6 ci-dessous ou avec l'accord des Associés ou prévu par toute autre convention entre les Associés existant de temps à autre, tout Transfert de Capital LuxCo2 par un Associé B sera soumis à un droit de pré-emption en faveur des Associés A tel que plus amplement prévu dans les présents statuts (le "Droit de Pré-emption").

Au cas où un Associé B reçoit d'un ou plusieurs tiers (le "Tiers Acquéreur") une offre d'achat de tout ou partie du Capital LuxCo2 de cet Associé B et cet Associé B entend accepter cette offre (étant dans ce cas aussi un "Associé Cédant"), il devra en premier notifier aux Associés Non-Cédants un avis écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception (l'"Avis de Pré-emption"), lequel avis doit énoncer: (i) la portion de Capital LuxCo2 à Transférer, (ii) le nom et l'adresse du Tiers Acquéreur, (iii) le montant et la forme de la contrepartie que le Tiers Acquéreur propose de payer comme prix pour le Capital LuxCo2 de l'Associé Cédant et (iv) les conditions de la Cession.

Les Associés Non-Cédants souhaitant exercer leur Droit de Pré-emption devront envoyer un avis écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'Associé Cédant - copié pour information uniquement aux autres Associés Non-Cédants - endéans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la date de réception de l'Avis de Pré-emption, indiquant leur intention inconditionnelle à acquérir toute (et uniquement toute) la portion du Capital LuxCo2 offert à la vente aux termes et conditions envisagés dans l'Avis de Pré-emption (l'"Avis d'Exercice"). Au cas où plus d'un Associé A souhaite exercer son Droit de Pré-emption, la portion du Capital LuxCo2 offert à la vente par l'Associé Cédant sera allouée aux Associés A ayant exercé le Droit de Pré-emption au pro rata de leur Capital LuxCo2 respectif.

S'il n'est pas possible pour les Associés Non-Cédants souhaitant exercer leur Droit de Pré-emption d'offrir les mêmes conditions que celles offertes par le Tiers Acquéreur en raison de la nature de la contrepartie offerte par le Tiers Acquéreur- sauf dans le cas d'une vente forcée (comme conséquence d'une procédure d'exécution forcée), auquel cas ils auront seulement le droit de préférence en payant le prix fixé par le jugement endéans dix (10) jours de la communication de celui-ci - les Associés Non-Cédants auront dans tous les cas le droit d'acquérir la portion du Capital LuxCo2 offert à la vente par l'Associé Cédant au moyen d'un paiement en espèces du prix offert par le Tiers Acquéreur, ce prix étant déterminé par un arbitre nommé d'un commun accord des Associés ou à défaut d'accord des Associés, sur demande de l'Associé le plus diligent par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

L'arbitre rendra sa décision endéans trente (30) Jours Ouvrables à partir de sa nomination et son évaluation sera basée sur une évaluation équitable des avoirs proposés en contrepartie du Capital LuxCo2, en prenant en compte toutes circonstances et conditions normalement prises en considération dans la détermination de la valeur de tels avoirs.

L'arbitre informera tous les Associés simultanément de son évaluation endéans la période pré-mentionnée. Les coûts de l'arbitre seront divisés au pro rata entre l'Associé Cédant et les Associés Non-Cédants exerçant le Droit de Pré-emption.

Le prix tel que déterminé ci-dessus s'impose à toutes les parties.

L'Associé Cédant pourra renoncer à la vente au prix fixé par l'arbitre, en envoyant un avis écrit par lettre recommandée avec accusé de réception aux Associés Non-Cédants endéans quinze (15) jours à partir de la date de communication par l'arbitre.

L'Associé Cédant ayant renoncé à la vente n'aura pas le droit de céder la portion du Capital LuxCo2 offerte à la vente avec l'Avis de Pré-emption, durant les trois (3) mois suivant la date de l'avis de renonciation pré-mentionné. Par la suite, si l'Associé Cédant décide de Céder à nouveau le Capital LuxCo2 (ayant été sollicité par un tiers), il devra les offrir de nouveau aux Associés A, conformément aux paragraphes précédents.

6.6. Transferts Permis.

Sans préjudice quant aux dispositions de l'article 6.3, si un Associé B entend Céder tout (et non seulement une partie) de son Capital LuxCo2 à:

- (iv) des sociétés Contrôlées par un tel Associé B; ou
- (v) des sociétés qui Contrôlent cet Associé B; ou
- (vi) des sociétés sous le Contrôle commun avec cet Associé B;

(chacune des entités mentionnées sous (i) à (iii) ci-dessous étant un "Affilié"), les dispositions des articles 6.4, 6.5 et 7.1 ne s'appliqueront pas à condition que l'Affilié adhère à tout pacte d'actionnaires ou toute convention similaire (si applicable) qui existe entre tout ou partie des Associés à ce moment (un tel Transfert étant un "Transfert Permis"), étant précisé que tout Transfert Permis de Capital LuxCo2 à des Non-Associés sera dans tous les cas soumis à l'agrément des Associés représentant au moins 75% (trois-quarts) du capital social de la Société.

Si, dans le cas d'un Transfert Permis, la relation de Contrôle mentionnée sous (i) à (iii) ci-avant entre l'Associé ayant Transféré son Capital LuxCo2 et son Affilié cesse, cet Associé sera obligé de ré-acquérir et son Affilié sera obligé de reTransférer le Capital LuxCo2 concernés à cet Associé endéans trente (30) Jours Ouvrables à partir de la date de

cessation de cette relation de Contrôle. Si cette obligation n'est pas respectée, les autres Associés auront le droit d'acquiescer de l'Affilié, lequel sera obligé de vendre, tout le Capital LuxCo2 détenu par cet Affilié à la date de l'exercice de ce droit à un prix égal au pro rata moins 30% de la valeur la moins élevée entre (x) la valeur comptable du Capital LuxCo2 et (y) la valeur de marché du Capital LuxCo2 telle que calculée par un arbitre nommé d'un commun accord des Associés ou à défaut d'un accord des Associés sur demande de l'Associé le plus diligent par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg (l'"Option d'Achat d'Affilié"). Les dispositions des articles 7.1.5 à 7.1.7 s'appliqueront mutatis mutandis à l'Option d'Achat d'Affilié.

Art. 7. Le Droit de Tag Along et le Droit de Drag Along.

7.1. Après l'expiration de la Période d'Immobilisation, si un Associé A détenant au moins 50% du Capital LuxCo2 (l'"Associé Drag Along") reçoit une offre (sollicitée ou non) d'un tiers (respectivement l'"Offre de Drag Along" et le "Tiers Offrant") d'acheter 100% du Capital LuxCo2, du Capital LuxCo3 et du Capital LuxCo1 à un prix à payer entièrement en espèces de sorte à permettre aux Associés JVCo d'atteindre le Seuil Drag Along et le Multiple Minimum de Drag Along et si l'Associé Drag Along entend accepter l'Offre de Drag Along, les dispositions suivantes seront applicables.

7.1.1 L'Associé Drag Along aura le droit en notifiant par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception l'Offre de Drag Along aux Associés B (l'"Avis de Drag Along"), de demander aux Associés B de Céder au Tiers Offrant leur portion du Capital LuxCo2 aux mêmes termes et conditions que l'Offre de Drag Along.

7.1.2 L'Avis de Drag Along décrira les termes et conditions économiques de l'Offre de Drag Along et contiendra tous les autres éléments permettant de déterminer que l'Offre de Drag Along permet aux Associés d'atteindre le Seuil de Drag Along et le Multiple Minimum de Drag Along.

7.1.3 Les Associés B seront obligés de Céder au Tiers Offrant la totalité de leur Capital LuxCo2 en même temps que la Cession par l'Associé Drag Along aux mêmes conditions énoncées par l'Offre de Drag Along et au prix proportionnel offert par le Tiers Offrant.

Le prix d'achat à payer par le Tiers Offrant sera alloué conformément aux dispositions des articles 14.3.

7.1.4. En cas de non respect par les Associés B de leurs obligations décrites à l'article 7.1.3 ci-avant, l'Associé Drag Along aura le droit d'acquiescer des Associés B la totalité du Capital LuxCo2 détenu par les Associés B à la Date d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along (comme définit ci-dessous) à un prix égal au prorata moins 30% de la valeur la moins élevée entre (x) la valeur comptable du Capital LuxCo2 tel qu'il résulte des derniers états financiers approuvés et (y) la valeur de marché du Capital LuxCo2 telle que calculée par un arbitre nommé d'un commun accord des Associés ou, à défaut d'un tel accord, à la requête de l'Associé le plus diligent par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg (l'"Option d'Achat Drag Along").

7.1.5. L'Option d'Achat Drag Along ne pourra être exercée qu'en relation avec l'acquisition de la totalité (et non seulement une partie) du Capital LuxCo2 détenu par les Associés B à la Date d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along endéans quatre-vingt dix (90) Jours Ouvrables à partir de la date à laquelle le non respect des obligations énoncées à l'article 7.1.3 ci-avant aura été constatée par l'Associé Drag Along en vertu d'une déclaration écrite envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception et indiquant l'intention irrévocable de l'Associé Drag Along d'exercer l'Option Drag Along (la "Déclaration d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along"). La date de réception par les Associés B de la Déclaration d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along sera présumée être la Date d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along (la "Date d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along").

7.1.6. L'arbitre nommé conformément à l'article 7.1.4. ci-avant déterminera, endéans les trente (30) Jours Ouvrables de sa nomination, la valeur de marché du Capital LuxCo2 détenu par les Associés B à la Date d'Exercice de l'Option d'Achat Drag Along calculée à la même date en prenant en compte les derniers comptes approuvés par la Société, son rendement, la valeur de marché des actifs mobiliers et immobiliers de la Société, sa position de marché et toute autre circonstance et condition normalement prise en considération dans l'évaluation des participations. La décision de l'arbitre sera rendue sur une évaluation équitable et sera finale et obligatoire pour les Associés.

7.1.7. La vente et l'achat de la totalité du Capital LuxCo2 couverts par l'Option d'Achat Drag Along interviendront le cinquième (5) Jour Ouvrable suivant la détermination par l'Arbitre de la valeur de marché du Capital LuxCo2 couvert par l'Option d'Achat Drag Along (la "Date de Réalisation de l'Option d'Achat Drag Along"). A cette date les autres Associés Céderont à l'Associé Drag Along la portion du Capital LuxCo2 couvert par l'Option d'Achat Drag Along et l'Associé Drag Along payera le prix, lequel pourra également être payé au moyen d'une compensation avec toute créance que l'Associé Drag Along pourra avoir sur les Associés B.

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1. La Société est administrée par un conseil de quatre (4) gérants, Associés ou non, nommés conformément aux dispositions de cet article 8.

8.2. Chacun des Associés A et B aura le droit de soumettre une liste de personnes devant être nommées gérants. L'assemblée générale des Associés nommera deux (2) gérants de chaque liste, étant entendu que, si la participation des Associés B dans JVCo tombe en-dessous de 40%, l'assemblée générale des Associés nommera trois (3) gérants de la liste présentée par les Associés A et un (1) gérant de la liste présentée par les Associés B.

Sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.3. ci-après, si, un ou plusieurs poste(s) de gérant est vacant, ce(s) gérant(s) sera nommé parmi les gérants figurant dans la liste du gérant sortant.

8.3. Au cas où deux ou plus gérants cessent leur fonction, sans égard à la raison de la fin de leur mandat, le conseil de gérance ne sera plus en mesure d'administrer la Société et un nouveau conseil de gérance sera nommé conformément aux dispositions des articles 8.1. et 8.2. Dans ce cas, les gérants restants convoqueront une assemblée générale des Associés en vue de la nomination du nouveau conseil de gérance conformément aux dispositions des articles 8.1. et 8.2.

8.4. Les gérants sont nommés et révoqués de leur poste par une décision de l'assemblée générale des Associés, prise à la majorité simple conformément aux articles 8.1. et 8.2. L'assemblée générale des Associés détermine le pouvoir des gérants et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont révocables avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment. Les gérants sont rééligibles.

8.5. Un gérant n'est valablement nommé que s'il aura été nommé conformément aux dispositions du présent article 8.

Art. 9. Procédure du Conseil de Gérance.

9.1. Le conseil de gérance élira un président parmi ses membres étant précisé que le président sera élu parmi les Gérants A. Le conseil de gérance aura le droit de déléguer la gestion journalière (i) au président et (ii) à un ou plusieurs gérants. Aussi longtemps que les Associés B détiennent au moins 15% du capital social de JVCo, un des gérants auquel le conseil de gérance déléguera la gestion journalière sera choisi parmi les Gérants B.

9.2. Le conseil de gérance ne délibère ou n'agit valablement que si au moins la majorité des gérants représentée ou est présente à la réunion.

9.3. Un avis écrit (par câble, télégramme, télex, courriel ou facsimilé, ou tout autre moyen de communication similaire) de toute réunion du conseil de gérance sera envoyé aux gérants au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence seront mentionnées dans l'avis. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou facsimilé, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions du conseil de gérance à tenir à l'heure et endroit déterminés au préalable par une résolution adoptée par le conseil de gérance. Par ailleurs, si tous les gérants sont présents à la réunion, cette réunion pourra être tenue sans convocation préalable.

9.4. Les réunions du conseil de gérance pourront être tenues en personne ou dans tous les cas, au moyen d'une conférence téléphonique (ou tout autre moyen de communication similaire lequel permet aux participants de communiquer les uns avec les autres). Le conseil de gérance pourra dans toute circonstance prendre des décisions au moyen de résolutions écrites prises à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions passées lors d'une réunion du conseil de gérance. Dans ce cas, les résolutions et décisions seront expressément prises par écrit ou par voie circulaire (sur un ou plusieurs documents similaires) et transmises par courrier, porteur, courrier électronique ou téléfax.

9.5. Tout membre du conseil pourra participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les membres du conseil de gérance participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à la participation en personne à cette réunion. Tout gérant pourra être représenté à toute réunion des gérants en nommant par écrit ou par téléfax un autre membre du conseil de gérance en tant que mandataire. Un membre du conseil pourra représenter plus d'un de ses collègues.

9.6. Les décisions du conseil de gérance seront prises par le vote positif d'au moins trois (3) gérants présents ou représentés à la réunion concernée. Si un gérant de la Société a un intérêt personnel dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance opposé à celui de la Société (autrement qu'un intérêt en vertu de son poste de gérant, directeur ou employé d'une partie contractant avec la Société) et à l'exception du cas où la décision du conseil de gérance concerne une opération courante conclue à des conditions normales, un tel gérant devra informer le conseil de gérance de cet intérêt personnel et ne considérera, ni ne votera sur une telle opération, et l'intérêt de ce gérant sera déclaré à la prochaine assemblée générale des Associés.

9.7. Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par le président du conseil de gérance ou bien par deux (2) gérants. Des copies ou des extraits des procès-verbaux lesquels pourront être produits dans des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Compétences du Conseil, Pouvoir de Signature.

10.1. Le conseil de gérance est investit du pouvoir le plus large pour gérer les affaires de la Société et d'autoriser et/ou accomplir tous actes de disposition ou d'administration dans les limites des objets de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou soumis à l'autorisation préalable de l'assemblée générale seront de la compétence du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour compte de la Société dans toutes les circonstances et accomplir, autoriser ou approuver tout acte ou toute opération relatifs à la Société et non réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou soumis à l'autorisation préalable de l'assemblée générale ou par les présents statuts.

10.2. La Société sera engagée par la signature conjointe de trois (3) gérants ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute personne ou personnes auxquelles le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature.

10.3. Les gérants ne seront pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour l'exécution de leurs devoirs.

Art. 11. Les Décisions des Associés.

11.1. Les décisions des Associés sont prises par l'assemblée générale des Associés. Néanmoins, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq (25) et auquel cas les résolutions des Associés pourront être valablement prise par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société constituée régulièrement ou toute résolution écrite valable (suivant le cas) représentera la totalité des Associés de la Société.

11.2. Tout Associé pourra participer aux décisions collectives. Il a un nombre de votes égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra agir valablement à toute assemblée des Associés par mandat spécial.

11.3. Les assemblées seront convoquées par le président ou le conseil de gérance, suivant le cas, par une convocation envoyée par une lettre recommandée aux Associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si la totalité du capital social de la Société est représenté à l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable. Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions sera envoyé aux Associés à l'adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de prise d'effet des résolutions. Les résolutions prendront effet à partir de l'approbation par la majorité prévue par la loi pour les décisions collectives (ou sous réserve de l'accomplissement des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites pourront être prises à l'unanimité sans avis préalable.

11.4. Les décisions collectives seront valablement prises seulement si elles auront été adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital. Néanmoins, les décisions concernant les modifications des statuts seront prises par (i) la majorité des Associés (ii) représentant au moins 75% du capital social émis.

Art. 12. L'année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels, Commissaires aux comptes.

13.1. Chaque année à la fin de l'année sociale, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

13.2. Les comptes annuels seront disponibles au siège social pour toute Associé de la Société.

Art. 14. Distributions.

14.1. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Les Associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne doit pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve à établir en vertu de la loi. Les distributions ne pourront être faites qu'en vertu des dispositions énoncées ci-après à l'article 14.3.

14.3. Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en assemblée générale, étant entendu que toute distribution devra être faite conformément aux dispositions suivantes:

- (i) d'abord 1% des distributions seront allouées aux parts sociales de classe B;
- (ii) le restant des distributions sera alloué exclusivement aux parts sociales de classe A.

14.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés par décision prise en assemblée générale des Associés. L'assemblée générale des Associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non et nommés par l'assemblée générale des Associés lesquels préciseront leurs pouvoirs et rémunérations.

15.2. En cas de distribution du boni de liquidation, ce boni de liquidation sera alloué conformément aux dispositions suivantes:

- (i) d'abord 1% du boni de liquidation sera alloué aux parts sociales de classe B;
- (ii) le restant du boni de liquidation sera alloué exclusivement aux parts sociales de classe A.

Art. 16. Associé Unique. Si, et aussi longtemps que, un seul Associé détient la totalité des parts sociales de la Société, la Société existera en tant qu'une société unipersonnelle, conformément à l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entres autres, de la même loi seront applicables.

Art. 17. Définitions.

Associés Signifie les Associés A et les Associés B.

Associés A Signifie les détenteurs de parts sociales de classe A.

Associés B Signifie les détenteurs de parts sociales de classe B.

Associés JVCo Signifie B Consulting Holding S.p.A. et LBREP III BC S.à.r.l.

Capital LuxCo1 Signifie en relation avec LBCI S.à.r.l., le montant total de (i) sa participation dans le capital social de LuxCo1, (ii) tout prêt d'associé consenti par elle à LuxCo1 et (iii) tous instruments de dettes émis par LuxCo1 et souscrits par LBCI S.à.r.l.

Capital LuxCo2 Signifie en relation avec chaque Associé, le montant total de (i) sa participation dans le capital social de la Société, (ii) tout prêt d'associé consenti par cet Associé à la Société et (iii) tous instruments de dettes émis par la Société et souscrits par cet Associé.

Capital LuxCo3 Signifie en relation avec LBCI S.à.r.l. et LBREP III BC S.à.r.l., un montant total de (i) leur participation dans le capital social de LuxCo3, (ii) tout prêt d'associé consenti par elles à LuxCo3 et (iii) tous instruments de dettes, émis par LuxCo3, et souscrits par elles.

Capital JVCo Signifie en relation avec B Consulting Holding S.p.A., le montant total de (i) sa participation dans le capital social de LBCI S.à.r.l., (ii) tout prêt d'associé consenti par B Consulting Holding S.p.A. à LBCI S.à.r.l. et (iii) tous instruments de dettes, émis par LBCI S.à.r.l., et souscrits par B Consulting Holding S.p.A.

Cession/ Transfert Signifie tout transfert de Capital LuxCo2 ou de droit ou intérêt direct, indirect ou fiduciaire dans celle-ci de quelque façon que ce soit y compris par la vente, la disposition, la cession, le gage, l'hypothèque, la constitution de sûretés ou autrement, de manière conditionnelle ou non; et Céder/ Transférer, Cédant, Cédé, Cessible, Cessionnaire (signifiant l'entité qui acquiert le Capital LuxCo2 suite à une Cession) ou Cédant (désignant l'Associé qui Cède du Capital LuxCo2) seront interprétés conformément à ce qui précède.

Contrôle Signifie toutes circonstances dans lesquelles toute société (la société de contrôle) a directement ou au moyen d'autres sociétés contrôlées la majorité des droits de vote pouvant être exercés lors de l'assemblée générale des associés d'une autre société (la société contrôlée). Les termes "Contrôle" et "Contrôlé" seront interprétés de manière subséquente.

Gérants A Signifie les gérants nommés à partir de la liste présentée par les Associés A.

Gérants B Signifie les gérants nommés à partir de la liste présentée par les Associés B.

Investissement Signifie tout investissement ayant pour objet l'acquisition, la construction, le développement, la gestion, l'extension et/ou réorganisation de Structures de Détail en Italie.

Jours Ouvrables Signifie un jour calendaire, autre que le samedi, dimanche et autres jours pendant lesquels les institutions de crédit sont autorisées à fermer à Milan, à Londres et à Luxembourg Ville (Grand Duché du Luxembourg).

JVCo Signifie LBCI S.à.r.l.

LuxCo1 Signifie Retail Invest S.à.r.l.

LuxCo2 Signifie la Société

LuxCo3 Signifie RE Capital S.à.r.l.

Montants Investis Signifie la totalité:

(i) des investissements faits par chaque Associé JVCo en espèces en vue de l'acquisition de la propriété de, ou la constitution d'un droit de propriété et/ ou autres droits sur, des participations dans la Société, JVCo et LuxCo3 (suivant le cas) et/ou tout instrument de dette sans intérêts et/ou tout instrument financier émis par la Société, JVCo et LuxCo3 émis par ces sociétés conformément à la loi applicable.

(ii) tout apport en espèces ou en nature fait par un Associé JVCo au profit de la Société, JVCo et LuxCo3 (suivant le cas) pour toute augmentation de capital (y compris sous forme de prime) pour toute augmentation de capital (future), tels que prime d'émission, prêt d'associé, en vue de couvrir les pertes ou en vue de souscrire à des instruments financiers émis par la Société, JVCo et LuxCo3 (suivant le cas) conformément au droit applicable;

étant entendu que tous les Montants Investis de temps à autre par un Associé JVCo ou ses Affiliés en tant qu'Associé de la Société, LuxCo1 et LuxCo3 (suivant le cas) seront considérés comme étant investis par une seule et même entité.

Multiple de Capital Signifie le ratio obtenu en application de la formule (Paiements Nets + Montants Investis) / Montants Investis, où les Paiements Nets et les Montants Investis sont considérés comme des montants positifs.

Multiple Minimum de Drag Along Signifie un Multiple de Capital égal au moins à deux (2).

Multiple Minimum de Promote Signifie un Multiple de Capital égal au moins à 1.85.

Paiements Nets Signifient la totalité de:

(i) tout montant en espèces (net de toute retenue à la source applicable) payé de temps à autre à un Associé JVCo, suivant le cas:

(d) en tant que distribution de toute sorte par la Société, JVCo et LuxCo3 (suivant le cas); et/ou

(e) en tant que remboursement, intégral ou partiel, du montant principal (et intérêts) de tout prêt d'associé à, et/ou des instruments de dette émis par, la Société, JVCo et LuxCo3 (suivant le cas); et/ou

(f) en contrepartie d'une Cession de tout ou partie des participations détenues par un Associé JVCo dans le capital social de la Société, JVCo et LuxCo3 (suivant le cas) et/ou prêts d'associés et/ou instruments de dette émis par la Société, JVCo et LuxCo3 (suivant le cas); et

(ii) la valeur des autres avoirs alloués à un tel Associé JVCo, en contrepartie de la vente ou la Cession de tout ou partie des participations dans le capital social de la Société, JVCo et LuxCo3 (suivant le cas) et/ou prêts d'associé et/ou instru-

ments de dette émis par ces sociétés tel qu'évalués en l'absence d'un accord entre les Associés JVCo, par un tiers arbitre (lequel sera nommé d'un commun accord des Associés JVCo ou, en l'absence d'un tel accord, sur requête de l'Associé le plus diligent, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg lequel décidera sur l'évaluation équitable.

Personne Signifie tout individu, société, société de personne, association, entreprise, organisation, organisation non-immatriculée ou autre entité.

Seuil de Drag Along Signifie le montant total de Paiement Nets perçus par un Associé JVCo dont la valeur nette annualisée est égale à 100% de la valeur nette annualisée des Montants Investis par tel Associé JVCo de temps à autre soit dans la Société, JVCo ou LuxCo3 (suivant le cas). Pour les besoins de cette définition, la valeur nette annualisée de chaque Paiement Net perçu et de chaque Montant Investit par tel Associé JVCo de temps à autre sera calculée par l'application (pendant une période commençant à partir de la première injection du Montant Investit et se terminant à la date à laquelle le dernier Paiement Net aura été fait, "T1"), un ratio de 30% sur base annuelle, le tout conformément à la formule suivante:

$$VAN = \sum_{t=1}^n (PN_t - SI_t) / (1+k)^t$$

Où

VAN = Valeur Actuelle Nette;

PN= Paiements Nets faits au profit d'un Associé JVCo au moment t;

SI= Montants Investis par un Associé JVCo au moment t;

k=ratio périodique d'équivalence à un moment t. Le ratio k est un ratio périodique équivalent au ratio annuel de 30% mentionné ci-avant;

t= période de temps, exprimé en années ou fraction d'années, entre la date d'utilisation du premier Montant Investi et la date à laquelle le Paiement Net aura été fait;

n= date du dernière Paiement Net

Structures de Détail Signifie les centres commerciaux, les surfaces de détail et les centres de loisirs.

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par le comparant, le comparant a souscrit et entièrement payé les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement €
LBCI S.à.r.l.	11.250 de classe A	11.250
B Consulting Holding S.p.A.	1.250 de classe B	1.250
Total	11.250 de classe A et 1.250 de classe B	12.500

Preuve de paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ sept mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le siège social de la Société est établi à:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont élues gérants de la Société pour une période indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom, Titre, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Reno Maurizio Tonelli, Diplômé en Sciences Politiques, 20, rue des Muguets, L-8035 Strassen (Grand Duché de Luxembourg), 12 janvier 1955, Cesena (Forlì - Italie)

Augusto Bessi, Administrateur de sociétés, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, 19 janvier 1976, Padova (Italie)

Benoît Jean J. Bauduin, Administrateur de sociétés, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, 31 mars 1976, Messancy (Belgique)

Umberto Cervati, Entrepreneur, Via Panoramica 12, 25123 Brescia, Italie, 14 septembre 1949, Brescia (Italie)

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte devant nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en français. En cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite, les comparants ont signé avec nous, Notaire

Signé: K. PANICHI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 juin 2008, Relation LAC/2008/22440. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): FRANCK SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008076649/211/930.

(080087451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

ERE III - No 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.280.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "ERE III - N ° 6 S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12'600.-) divided into six hundred and thirty (630) shares, having a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2008.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the six hundred and thirty (630) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Mr Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mr Peter CLUFF, company director, professionally residing at 132, Sloane Street, London SW1X 9AX.
- 3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 43 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant

un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "ERE III - N ° 6 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) divisé en six cent trente (630) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent

s'entendre les uns les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prénommée, a souscrit à la totalité des six cent trente (630) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Résolutions adopte par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Peter CLUFF, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juin 2008. Relation: EAC/2008/7991. - Reçu soixante-dix-neuf Euros quatre-vingts Cents (79,80.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 JUIN 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008076643/239/336.

(080087213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Oracle CAPAC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 139.273.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCAPAC Holding Company, an unlimited company, having its registered office at 25-28 North Wall Quay, Dublin 1, Ireland,

here represented by Annick Braquet, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Oracle CAPAC Finance S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The Sole manager or the board of Managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the managers are present or represented at a Meeting of the board of managers. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of June and ends on the 31st of May.

Art. 22. Each year on the 31st of May, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The two thousand (2,000) shares have been subscribed by OCAPAC Holding Company, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on May 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. - M. Marcel Van de Molen, Legal Counsel, born in Haarlem, The Netherlands, on 28 August 1955, residing at Tedingeroord 2, 2493 ZD, The Hague, The Netherlands, is appointed A manager of the Company for an indefinite period;
 - Mr. Jonathan Grahmann, born in Wharton, Texas, USA, on July 19, 1974, residing in Apt. 4, 82 Northumberland Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland is appointed A manager of the Company for an indefinite period;
 - Mr. Benoît Chapellier, Head of Business Unit, born in Messancy (Belgium), on March 25, 1965, with professional address in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, is appointed B manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

OCAPAC Holding Company, une "unlimited company", 25-28 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Oracle CAPAC Finance S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000.-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales, d'une valeur de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

En cas de pluralité des gérants, la société est administrée par un conseil de gérance composé au moins d'un (1) Gérant A et au moins d'un (1) Gérant B.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la Réunion du Conseil de gérance. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les Gérants de classe B), toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

OCAPAC Holding Company, prénommée, a souscrit deux mille (2.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent mille dollars des Etats-Unis (USD 100.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mai 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 2.000.- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. - Monsieur Marcel Van de Molen, Conseiller juridique, né à Haarlem, Pays Bas, le 28 août 1955, demeurant Tedingeroord 2, 2493 ZD, La Haye, Pays Bas, est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée;
- Monsieur Jonathan Grahmann, né à Wharton, Texas, USA, le 19 juillet 1974, demeurant à Apt. 4, 82 Northumberland Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée;
- Monsieur Benoît Chapellier, Head of Business Unit, né à Messancy (Belgique), le 25 mars 1965, avec adresse professionnelle à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008, Relation: LAC/2008/21864. — Reçu trois cent dix sept euros vingt-six cents (0,50% = 317,26.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008076661/242/334.

(080087111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Vanilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 25.890.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 mai 2008 à 10.30 heures à Luxembourg
Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Anne-Marie LOOSE, Monsieur Jean QUINTUS, Monsieur Ignace VANDENBERGHE et VANIBEL N.V.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Mademoiselle Philippine VANDENBERGHE, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008075720/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Biminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.821.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Koen LOZIE, Jean QUINTUS et la société CO-SAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

BIMINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008075723/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

MAD'INFO (Management Assistance Développement en INFOrmatique) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 59.816.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008076542/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04086. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

CAPM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 117.349.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 23 mai 2008

L'assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 17 mars 2008 mandatant aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009, Monsieur Ilias CASABALIS en remplacement de Monsieur Olivier BEAUJEAN démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Mazars

Commissaire aux comptes

Signature

Référence de publication: 2008075693/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

G5 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.399.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008076557/1044/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05913. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Biopart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.504.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008076553/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04181. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Eastenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 130.272.

Extrait des délibérations prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 17 mai 2008

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs David BAUMANN et Thomas WIKSTRÖM ainsi que de Madame Edyta KNUDSEN de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée révoque Monsieur Thomas WIKSTRÖM de ses fonctions d'administrateur délégué.

L'assemblée nomme les trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013 suivants:

Monsieur Willy ZURCHER, directeur de société, demeurant professionnellement au 1-3, rue de Chantepoulet, CH1201 Genève

Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Madame Madeleine SIMEON, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

L'assemblée révoque la société BF CONSULTING S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. avec social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008075066/1134/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Grifone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.802.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 20 mai 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer, effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées, avec effet immédiat, par Monsieur Vincent THILL, Stefano DE MEO et Monsieur Olivier CONRARD de leur fonction d'Administrateur et décide de nommer en remplacement:

Monsieur Davide MURARI, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Fabrizio PENSO, employé privé, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Le mandat des trois nouveaux Administrateurs et du Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée, avec effet immédiat, par ALTER AUDIT S.à r.l. de sa fonction de Commissaire et décide de nommer en remplacement Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire ainsi conféré prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Mirko LA ROCCA

Administrateur

Référence de publication: 2008075568/1494/33.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.
